

# DOMOPLAIES

Service régional de prise en charge des plaies en Occitanie

Chers confrères,

Dans le cadre des bonnes pratiques de la télémédecine, chaque demande de prise en charge par CICAT-Occitanie devra être accompagnée de :

1. Une ordonnance du médecin traitant pour « prise en charge d'une plaie en télémédecine »
  - Soit une ordonnance bizona (précisant si la plaie est en lien avec l'ALD)
  - Soit en nous retournant l'ordonnance type qui accompagne le consentement du patient qui vous a été transmis par mail lors de la demande de rendez-vous.

L'ordonnance doit préciser si vous acceptez que cette prise en charge se fasse dans le cadre d'un Protocole de coopération interprofessionnelle.

2. L'attestation de sécurité sociale du patient
3. Le consentement du patient qui vous a été adressé par mail lors de la demande de rendez-vous
4. Les éléments cliniques du patient en votre possession :
  - Le poids, la taille
  - Le traitement en cours
  - Ses antécédents
  - Les comptes rendus d'hospitalisation, opératoire ou de consultation.
  - Le numéro FINESS de l'établissement.
  - Le nom et la spécialité des médecins concernés par la prise en charge du patient
  - Le numéro RPPS du médecin traitant.

Toutes ces informations doivent nous être transmises par voie sécurisée si possible et seront associées au dossier du patient si nous les recevons avant le jour de la téléconsultation, permettant ainsi de raccourcir la durée de visioconférence.

Merci de nous transmettre dans le même temps, toute autre information qui vous paraîtrait pertinente pour une prise en charge optimale de votre patient :

- Dernier bilan sanguin
- Le compte-rendu du doppler artério-veineux de moins de trois mois lorsque la plaie se situe au niveau du membre inférieur.

Merci de votre confiance et de votre collaboration

Le dispositif CICAT-Occitanie

